

AVIS PUBLIC

AÉROPORTS DE

MONTREAL

Avis est par la présente donné que les frais d'améliorations aéroportuaires («FAA») à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, qui sont inclus aux coûts d'un billet d'avion, feront l'objet d'une augmentation à compter du 1^{er} avril 2010, passant de 20\$ à 25\$ par passager au départ, taxes en sus. La totalité des revenus découlant des FAA est affectée au financement des infrastructures aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal,
Ce 30^e jour de janvier 2010

M^e Pierre Gagnon

Vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif